

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

(SECTION CAPACITE EN DROIT)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Université Cheikh Anta DIOP - Dakar Fann

Téléphone : 824 01 34

Décret N° 74-717 du 19/07/1974

I. But de la section

La Capacité en Droit est essentiellement un diplôme de promotion sociale.

La formation dure deux ans en cours du soir et permet d'acquérir une formation juridique de base. Les étudiants ne sont pas boursiers. Le diplôme obtenu est le Certificat de Capacité en Droit.

II. Qualités requises

- Savoir travailler seul
- Avoir l'esprit logique
- S'intéresser aux études juridiques
- Savoir bien interpréter le textes abstraits.

III. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 17 ans accomplis au 1er novembre de l'année universitaire en cours
- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme admis en équivalence ou justifier d'un niveau supérieur à la classe de 3ème.
- Avoir réussi aux tests d'entrée pour ceux qui ne remplissent pas les conditions citées plus haut (diplôme ou niveau)

IV. Epreuves du concours

- Composition française

V. Dossier de candidature

- Une copie du diplôme ou un certificat de scolarité attestant un niveau supérieur ;
- Une notice de renseignements fournie par la scolarité de la faculté ;
- Une autorisation du père ou du tuteur si l'intéressé est mineur ;
- Une pièce d'état civil ;
- Un bulletin médical d'aptitude à l'enseignement supérieur ;
- Des droits d'inscription payés à l'agence comptable du Rectorat ;
- Un certificat d'assurance (pour les étudiants résidents à Dakar) ;
- Un certificat précisant la situation administrative (pour les membres de l'enseignement public) .

VI. Dates du concours

Ouverture des inscriptions : octobre

Clôture des inscriptions : novembre

Concours : novembre

VII. Formation et matières enseignées

1ère année

Droit privé : introduction à l'étude du droit, la règle de droit, les différents droits, actes de commerce et commerçants.

Droit Public : droit constitutionnel, droit administratif, droit financier.

2ème année

Procédure civile et voies d'exécution - droit pénal et procédure pénale - économie politique - droit politique - droit administratif spécial - droit social - droit financier - droit commercial complémentaire - les fonds de commerce - les sociétés - les procédures collectives de liquidation et de renflouement des entreprises.

VIII. Renseignements complémentaires

Il y a deux sessions d'examen par an : la première en juillet ; la deuxième en octobre. Après quatre (4) échecs successifs à un même examen, le candidat ne peut plus être autorisé à se présenter à nouveau à celle-ci.

Débouchés : clercs d'avocat, d'huissier, employés de banque ou d'assurance.

Le capacitaire en droit ayant obtenu une moyenne des deux années d'études supérieures ou égales à 12/20 peut s'inscrire en 1ère année de 1er cycle d'études en Sciences Juridiques.